



1^{er} novembre 2018

Procès-Verbal

Le 1^{er} novembre 2018

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance EXTRAORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 1^{er} jour du mois de novembre 2018, à 18 h 45, dûment convoquée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, Chantal Delisle, le 29 octobre 2018, le tout conformément à l'article 152 du Code municipal et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Michel Forget, Michel Hay, Lorraine Labrosse, Marc Ménard et Sophie Lamoureux, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Jean-René Carrière. Madame Chantal Delisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le conseiller Alexandre Lafleur est absent.

Monsieur le Maire mentionne que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 152 du Code municipal et soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Session extraordinaire du 1^{er} novembre 2018 à 18 h 45

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Ajustement de salaire de l'employée numéro 13-0202;
4. Ajustement du salaire de l'employée numéro 13-0207;
5. Prolongation de la période de probation de l'employé numéro 61-0203;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

1811-452EX

Il est proposé par Michel Forget,

ET RÉSOLU QUE l'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

1811-453EX

Il est proposé par Marc Ménard,

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité.

3. Ajustement de salaire – employée numéro 13-0202

1811-454EX

CONSIDÉRANT QUE le salaire de l'employée n'a pas été ajusté en 2018;

CONSIDÉRANT QUE son contrat de travail mentionne qu'il serait indexé annuellement, selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal, régi par Statistiques Canada, pour l'année précédant l'augmentation;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC de la région de Montréal, pour l'année 2017 était de 1,4%;

CONSIDÉRANT QUE l'ajustement salarial pour l'année 2018, pour tous les autres employés, a été de l'ordre de 1,6%;

Il est proposé par Marc Ménard,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte que le salaire actuel de l'employée numéro 13-0202, au montant de 71 125,60\$, soit augmenté pour l'année 2018 d'un pourcentage de 1,6% et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2018, représentant un salaire de 72 263,61\$;

Adoptée à l'unanimité.

4. Ajustement de salaire – employée numéro 13-0207

1811-455EX

CONSIDÉRANT QUE depuis l'arrêt de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le 28 septembre 2018, l'employée numéro 13-0207 assure l'intérim depuis cette date;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures qu'elle a dû et doit travailler depuis cette date, ainsi que les modifications de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu d'ajuster son salaire;

Il est proposé par Sophie Lamoureux,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte d'ajuster le salaire de l'employée numéro 13-0207 au montant de 87 000\$ rétroactivement au 28 septembre et qu'à compter du 16 décembre, au montant de 90 000\$, plus une allocation mensuelle de 75\$ pour l'utilisation de son cellulaire personnel, étant bien entendu



qu'aucun autre ajustement n'aura lieu en 2019;

ET RÉSOLU QUE ladite employée numéro 13-0207 devra signer un contrat de travail dans les meilleurs délais;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Prolongation de la période de probation de l'employé numéro 61-0203**

1811-456EX

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 61-0203 est en poste à la Municipalité depuis le 23 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'employé n'a pas encore son permis de conduire et qu'à titre d'inspecteur, conduire une automobile est nécessaire dans le cadre de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de prolonger sa période de probation de 3 mois;

Il est proposé par Lorraine Labrosse,

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte de prolonger jusqu'au 23 janvier 2019, la période de probation de l'employé numéro 61-0203, mais qu'il devra obligatoirement avoir passé son permis pour obtenir sa permanence;

Adoptée à l'unanimité.

6. **Période de questions**

Il n'y a eu aucune question parmi les personnes présentes.

7. **Fermeture de l'assemblée**

1811-457EX

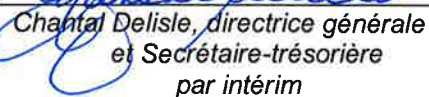
Il est proposé par Michel Hay,

ET RÉSOLU

QU' à 18 h 50, la présente assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité.


Jean-René Carrière
Maire


Chantal Delisle, directrice générale
et Secrétaire-trésorière
par intérim